



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux-centième session

200 EX/9

PARIS, le 8 août 2016
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

RÔLE DE L'UNESCO DANS LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Résumé

La Directrice générale rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 197 EX/46 sur le « Rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent ». Le présent rapport fait le point sur les activités qui ont été réalisées ou sont en cours pour donner suite à cette décision.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 15.



I. INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 197 EX/46 sur le « Rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent ». Il fait le point sur les activités qui ont été réalisées ou sont en cours pour donner suite à cette décision.

2. L'UNESCO met en œuvre ladite décision dans le cadre d'une coopération intersectorielle à laquelle contribuent tous les secteurs de programme. Un point focal de l'éducation pour la prévention de l'extrémisme violent a été en outre désigné, comme il était demandé, au sein du Secteur de l'éducation. Ce point focal a constitué une « équipe intersectorielle », composée de représentants de tous les secteurs de programme, qui se réunit tous les mois afin de faciliter la coordination et la collaboration autour d'activités et de plans communs, notamment des propositions de projets conjoints soumises pour financement extrabudgétaire. L'équipe intersectorielle a élaboré une page Web commune¹ où sont centralisées toutes les informations relatives à l'action de l'UNESCO en matière de prévention de l'extrémisme violent.

II. ÉLABORATION DE GUIDES ET DE CADRES D'ORIENTATION

3. Un Guide de l'enseignant sur la prévention de l'extrémisme violent² a été élaboré afin d'offrir aux enseignants des conseils et des suggestions pratiques concernant la manière de gérer les discussions en classe sur la radicalisation et la prévention de l'extrémisme violent. Un autre guide visant à assister les responsables des politiques de l'éducation dans la conception, la planification et la mise en œuvre d'actions pouvant être entreprises à tous les niveaux d'intervention des systèmes éducatifs (politiques, pédagogie et pratique) est en cours d'élaboration. Le Centre d'échange d'informations de l'UNESCO sur l'éducation à la citoyenneté mondiale³ déjà en activité au sein du Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU), un centre de catégorie 2 de l'UNESCO, a été renforcé pour qu'il puisse gérer aussi les ressources relatives à la prévention de l'extrémisme violent.

4. Un travail est en cours pour prendre en compte l'importance des médias sociaux dans la prévention de l'extrémisme violent. Le Secteur de la communication et de l'information a lancé des études mondiales afin d'examiner le rôle des médias sociaux dans les processus de radicalisation, dans le respect de la liberté d'expression et des cadres internationaux relatifs à l'éthique de l'information et aux droits de l'homme. Il s'emploie également à élaborer des directives sur la citoyenneté numérique de manière à identifier, défendre et promouvoir les valeurs propres à guider un comportement responsable en ligne.

5. Pour contribuer à freiner la propagation de l'intolérance et de l'extrémisme violent et à promouvoir les visions holistiques et humanistes de l'apprentissage, porteuses de valeurs qui favorisent l'instauration de sociétés justes et inclusive, le Bureau international d'éducation de l'UNESCO a lancé une initiative dont le but est de déterminer les valeurs « universelles » qui, si elles sont correctement intégrées dans les programmes d'enseignement, peuvent promouvoir la paix, le dialogue et la compréhension mutuelle. L'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) de l'UNESCO élabore une série de modules d'apprentissage multimodal en ligne pour la prévention de l'extrémisme violent, baptisée « Libre », qui encourage la réflexion critique et l'apprentissage fondé sur l'investigation dans l'optique de la citoyenneté mondiale.

1 <http://fr.unesco.org/node/255962>

2 <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002446/244676e.pdf>

3 <https://gcedclearinghouse.org/>

III. POSSIBILITÉS DE SENSIBILISATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OFFERTES AUX PARTIES PRENANTES

6. Le Secteur de l'éducation, y compris le MGIEP, vont organiser une grande conférence internationale sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation (New Delhi, Inde, septembre 2016). Cette conférence, qui s'adresse aux responsables des politiques de l'éducation, rassemblera plus de 200 participants de toutes les régions du monde et appellera l'attention sur l'ampleur de la menace que représente l'extrémisme violent et sur le rôle central que l'éducation peut jouer dans la prévention de ce phénomène. Les participants établiront un réseau mondial qui aura pour tâche à l'avenir de faire connaître les actions de l'UNESCO et de diffuser des informations dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent.

7. Le Secteur de l'éducation et l'APCEIU élaborent une série de programmes de renforcement des capacités axée sur l'éducation à la citoyenneté mondiale et la prévention de l'extrémisme violent. Le premier atelier de cette série a été conduit en juin 2016 à Séoul (République de Corée).

8. Des actions spécifiques sont également menées au niveau national. En collaboration avec le Ministère de l'éducation du Maroc, le Bureau de l'UNESCO à Rabat a organisé en mars 2016 une consultation nationale sur les écoles et leur rôle dans la prévention de l'extrémisme violent, qui a été suivie par un atelier destiné aux organismes de l'ONU et aux acteurs nationaux ayant pour objet de définir les priorités et domaines d'intervention que les organismes de l'ONU devraient envisager pour prévenir et combattre l'extrémisme violent chez les jeunes. En juin 2016, le Secteur de l'éducation a signé un accord avec la Commission nationale marocaine sur la fourniture d'une assistance technique aux fins de l'élaboration d'une stratégie de prévention de l'extrémisme violent par l'éducation.

IV. PROMOUVOIR L'AUTONOMISATION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES POUR PRÉVENIR L'EXTRÉMISME VIOLENT

9. Les Secteurs des sciences sociales et humaines, de la communication et de l'information, et de l'éducation mettent en œuvre le projet de Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-MED), financé par l'Union européenne, qui est centré sur dix pays riverains des bassins oriental et occidental de la mer Méditerranée. Son principal objectif est de contribuer à la création d'un environnement propre à encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes à s'engager véritablement comme des citoyens actifs. Il s'agit de renforcer les réseaux de jeunes, d'améliorer leurs compétences en matière de médias et de TIC, de leur faciliter l'accès aux décideurs, et de permettre une meilleure inclusion des jeunes dans la vie économique pour contribuer ainsi au renforcement de la paix dans la région.

10. Le MGIEP a organisé en février 2016 un débat public entre générations intitulé « Talking Across Generations on Education (TAGe) », sur le thème de la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation. Plus de 450 jeunes ont participé à cet événement, qui leur a notamment permis de dialoguer avec des responsables de l'éducation, des décideurs, des universitaires et des enseignants. Une Déclaration des jeunes contenant des recommandations sur les changements positifs à apporter aux systèmes éducatifs a été adoptée à l'issue du débat.

11. Le Secteur de la communication et de l'information a abordé la question de la radicalisation des jeunes et de la prévention de l'extrémisme violent sur l'Internet au cours du Forum de haut niveau organisé par l'UNESCO lors du Forum du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (Genève, mai 2016). Le Forum avait pour but d'accélérer les efforts pour la réalisation de l'ODD 16 en créant les conditions propices à l'instauration de sociétés du savoir pacifiques et inclusives. Depuis juillet 2015, le secteur met en œuvre au Soudan du Sud le projet Youth PeaceApp qui, dans le cadre de l'initiative Jeunesse mobile, vise à donner aux jeunes femmes et aux jeunes hommes les moyens de créer des jeux et des applications offrant des réponses constructives, axées sur la résolution des problèmes, aux défis auxquels font face leurs communautés. Le secteur

organise aussi, avec le Gouvernement du Québec, une conférence internationale sur le thème « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble » (Québec, Canada, 31 octobre – 1^{er} novembre 2016).

12. Dans le cadre du Programme d'éducation au patrimoine mondial, le Secteur de la culture a organisé à Istanbul (Turquie) un Forum international de jeunes sur le patrimoine mondial (juin-juillet 2016) visant à sensibiliser les jeunes à l'importance de la protection du patrimoine et à la nécessité de répondre aux menaces qui continuent de peser sur le patrimoine mondial. Le secteur a également organisé dans 27 pays des camps de volontaires pour le patrimoine mondial auxquels ont participé 500 jeunes hommes et jeunes femmes, afin de renforcer le sentiment de responsabilité partagée à l'égard du patrimoine culturel et de développer le respect de la diversité culturelle.

13. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO se sont employés à aider les jeunes à devenir des défenseurs engagés et actifs de la prévention de l'extrémisme violent. Le Bureau de Dakar promeut une paix durable en facilitant l'inclusion socioéconomique des jeunes de la région du Sahel, en particulier par l'acquisition de compétences de la vie courante et l'utilisation de ressources éducatives libres. Le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Asie et dans le Pacifique élabore un projet intitulé « Les jeunes à la tête du changement pour la paix en Asie et dans le Pacifique », conçu pour renforcer la capacité des jeunes d'être des agents de la paix, pour promouvoir la compréhension mutuelle et pour identifier des voies permettant de lutter contre les inégalités, la pauvreté et la violence, y compris l'extrémisme violent et la radicalisation. Le Bureau de l'UNESCO à Nairobi a organisé un atelier de formation sur les jeunes, la paix et la sécurité lors de la célébration du 10^e anniversaire de la Charte africaine de la jeunesse (Banjul +10), et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'Amérique centrale a entrepris des initiatives visant à soutenir les jeunes vulnérables et à former les fonctionnaires à la prévention de la violence.

V. PARTENARIATS AVEC D'AUTRES ORGANISMES

14. Afin de faire avancer les débats et les initiatives concernant la prévention de l'extrémisme violent, l'UNESCO a noué des liens de partenariats essentiels avec divers acteurs, notamment :

- l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) des Nations Unies, dont l'UNESCO est membre à part entière et copréside le Groupe de travail sur les facteurs de propagation du terrorisme, et qui a pour mandat de mettre en œuvre le Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la prévention de l'extrémisme violent ; l'UNESCO est également un membre actif de quatre autres groupes de travail du CTITF : le « Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme », le « Groupe de travail sur les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme », le « Groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers », ainsi que du groupe de travail chargé de l'adoption d'une approche attentive à l'égalité des genres de la prévention et de la lutte contre le terrorisme qui a été créé en juin 2016 ;
- le secrétariat de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, lancée par le Secrétaire général de l'ONU, avec lequel l'UNESCO a organisé une table ronde sur la prévention de l'extrémisme violent à l'intention des missions et délégations étrangères à New York et auprès de l'ONU (juin 2016) ;
- le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et de la Conseillère spéciale sur la responsabilité de protéger (Nations Unies) ;
- le groupe interinstitutions sur les jeunes et le renforcement de la paix qui coordonne la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité ;

- la Commission européenne, dont l'UNESCO contribue aux travaux du Groupe de travail sur l'éducation à la citoyenneté mondiale suite à la Déclaration de Paris des ministres de l'éducation ;
- la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'éducation, au cours de laquelle l'UNESCO a traité de la prévention de l'extrémisme violent dans le cadre de la discussion des ministres sur le thème « l'éducation : une option sûre pour la démocratie » (avril 2016) ;
- la « Conférence de Genève sur la prévention de l'extrémisme violent : la voie à suivre » organisée en avril 2016, durant laquelle la Directrice générale de l'UNESCO a présenté le Guide de l'enseignant sur la prévention de l'extrémisme violent ;
- l'initiative commune « Débattre pour agir » de la Fondation Anna Lindh et du British Council, à laquelle l'UNESCO contribue dans le cadre de NET-MED Youth, et qui est axée sur la recherche, le renforcement des capacités en matière de médias et de sensibilisation, et des actions de communication communes.

Décision proposée

15. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision ci-après :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 200 EX/9,
2. Rappelant sa décision 197 EX/46 sur le rôle de l'UNESCO dans la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent,
3. Prenant note de la résolution 70/254 (février 2016) de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle celle-ci s'est félicitée de l'initiative du Secrétaire général et a pris note de son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, et prenant note également de la résolution 70/291 (juillet 2016) de l'Assemblée générale, dans laquelle elle recommande que les États membres envisagent d'appliquer les recommandations du Plan d'action qui les concernent, en fonction de leur situation nationale,
4. Sait gré à la Directrice générale d'avoir lancé et mis en œuvre des activités visant à guider les États membres et à renforcer leur capacité de prévenir l'extrémisme violent par l'éducation et le soutien aux médias, à la diversité culturelle et à la jeunesse ;
5. Se félicite de la solide coopération intersectorielle mise en place pour assurer une approche globale, ainsi que de l'établissement de partenariats étroits avec les acteurs et parties concernés ;
6. Prie instamment les États membres de soutenir par des ressources extrabudgétaires les activités de l'UNESCO relatives à la prévention de l'extrémisme violent ;
7. Encourage la Directrice générale à donner davantage d'ampleur aux activités de l'UNESCO visant à prévenir l'extrémisme violent, en coordination avec les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs compétents ;
8. Prie la Directrice générale de lui rendre compte, à sa 202^e session, de la contribution de l'UNESCO à la prévention de l'extrémisme violent dans un rapport faisant état de la contribution de tous les secteurs de programme, y compris dans le cadre de la collaboration intersectorielle.